

Date de la convocation : 2 juin 2016

Présents : CALVAT Lilian ; COURCIER Valérie ; DELARUE Yoran ; DURAND Valérie ; GUILLAMO Annie ; LE BRAS Antoinette ; MARECHAL Cyril ; MÉNÉTRIER Claude ; OPPER Evelyne ; PARIS Gisèle ; PEREIRA Christelle ; PEYRARD Dominique ; RIOUX Chrystelle ; ROGNON Michel ; ROUX Thierry ; VANCAUWENBERGE Christophe ; VIENNET Alain.

Excusés :

| | |
|--------------------|--------------------------------|
| BANDELIER Luc | procuration à Cyril MARECHAL |
| DOMINGUES Sandrine | sans procuration |
| FABREGUES Daniel | procuration à Yoran DELARUE |
| GAUTHEROT Sylvie | sans procuration |
| JUAREZ Emilio | procuration à Claude MÉNÉTRIER |
| PRAOM Christian | procuration à Lylian CALVAT |

Mme V. DURAND a été désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 h.

M. le Maire rappelle que le Conseil municipal du 1^{er} juin a été annulé suite à un problème de santé le concernant. L'absence de certains élus à ce présent conseil s'explique par ce report de date. M. le Maire est en désolé.

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 29 AVRIL 2016

Point 6 : Modifications du règlement du service périscolaire, accueil de loisirs

M. C. VANCAUWENBERGE souhaite apporter une précision sur son intervention : il est impossible de prévenir de l'absence au service périscolaire avant 10 h le matin lorsque l'on a connaissance de l'absence d'un professeur qu'à 15 h 30 l'après-midi. Dans ce cas et uniquement dans ce cas, il semble injuste de payer un repas. Le compte rendu du Conseil du 29 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. A. VIENNET demande à intervenir sur un point en fin de séance dans le cadre des questions diverses.

M. le Maire propose de modifier l'ordre du jour afin de présenter les points de la Commission Patrimoine, Commerce et Environnement, en fin de séance, car M. FABREGUES est susceptible d'arriver en cours de Conseil municipal. Adopté à l'unanimité.

COMMISSION URBANISME – VOIRIES ET RESEAUX DIVERS

1. Etat des demandes d'urbanisme

Etat des demandes au 25/05/2016

| N° de dossier | Déclarant | Adresse du terrain | Date dépôt initial | Date limite d'instruction | Objet de la demande | Décision |
|---------------|----------------|--------------------|--------------------|---------------------------|---------------------|----------|
| | Identification | | | | | |

CERTIFICAT D'URBANISME ADMINISTRATIF (CUa) / OPÉRATIONNEL (Cub)

| | | | | | | |
|------------------|--|---|------------|------------|--|-----------------------|
| CUa02553216C0019 | SCP MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône | 3 rue de la Poste 25660 Saône | 16/04/2016 | 16/05/2017 | | Simple Information |
| CUa02553216C0020 | SCP MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône | 1 rue de la Glaçière - 4 rue de l'Étoile 25660 Saône | 20/04/2016 | 20/05/2017 | | Simple Information |
| CUa02553216C0021 | SCP Philippe ACHARD & Mathilde VICHARD-LECHAT 7 avenue Jules Jeanneney - BP 6 - 70190 Riost | 30 rue des Pommiers 25660 Saône | 20/04/2016 | 20/05/2017 | | Simple Information |
| CUa02553216C0022 | Maître Raphaël CALLIER - 2 Rue des Frères Lumière - BP 3147 - 25047 Besançon Cedex | 17 rue Jean-Philippe Rameau 25660 Saône | 22/04/2016 | 21/05/2017 | | Simple Information |
| CUa02553216C0023 | SCP Christian et Olivier ZEDET 16 place Courbet 25290 Omans | 3 rue de la Poste 25660 Saône | 09/05/2016 | 09/06/2017 | | Simple Information |

| | | | | | | |
|------------------|--|-------------------------------|------------|------------|---------------------------------|--|
| Cub02553216C0006 | Mme HUOT-MARCHAND Evelyne - 2 Impasse du Bouleau 25660 Saône | 5 rue des Castors 25660 Saône | 27/02/2016 | 27/04/2016 | Vente en vue d'une construction | Favorable avec prescriptions et observations |
|------------------|--|-------------------------------|------------|------------|---------------------------------|--|

DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX (DP) DEPOT

| | | | | | | |
|-----------------|---------------------------|------------------------------------|------------|------------|---|------------------------|
| DP02553216C0027 | DUBOIS Eric | 6 rue Charles Bonnefoy 25660 Saône | 13/05/2016 | 13/06/2016 | Remplacement garde-corps escalier terrasse. Réfection d'un muret et grillage. Remplacement d'un portail par un portail coulissant | En cours d'instruction |
| DP02553216C0028 | VANCAUWENBERGE Christophe | 4 rue de la Paix 25660 Saône | 13/05/2016 | 13/06/2016 | Réalisation d'un abri de jardin | En cours d'instruction |

DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX (DP) DECISION

| | | | | | | |
|-----------------|-------------------------------|----------------------------------|------------|------------|--|---|
| DP02553216C0016 | DANCY Yves | 11 rue de la Corvée 25660 Saône | 02/04/2016 | 01/05/2016 | Construction d'un muret | Certificat de non-opposition à la décision tacite |
| DP02553216C0019 | TSAGALOS Luc | 3 impasse du Chateau 25660 Saône | 15/04/2016 | 14/05/2016 | Ravalement façade NO à l'identique + garage | Accordée |
| DP02553216C0020 | Centre de Biologie CBM25 | 1 rue Louis Jahier 25660 Saône | 25/04/2016 | 25/05/2016 | Transformation d'une baie vitrée fixe : 1 porte au centre - 2 bales fixes latérales. Création de 2 marches et captage EP | Accordée avec prescriptions |
| DP02553216C0021 | RENAUDE Régis | 2 impasse du Chateau 25660 Saône | 27/04/2016 | 27/05/2016 | Terrasse bois suspendue sur piliers béton | Accordée |
| DP02553216C0022 | GAEC DE LA PRAIRIE - BALANCHE | 7 route de Gennes 25660 Saône | 27/04/2016 | 27/05/2016 | Modification de la toiture du stockage de fourrage (bâtiment PETITJEAN) en tôles sèches, toiture à l'identique du bâtiment voisin | Accordée |
| DP02553216C0023 | MAILLOT Joël | 8 rue de la Mairie 25660 Saône | 29/04/2016 | 29/05/2016 | Pose d'un portail. Remplacement du grillage vétuste | Accordée |
| DP02553216C0024 | PICHONNAT Fabrice | 1 rue des Tilleuls 25660 Saône | 02/05/2016 | 02/06/2016 | Véranda aluminium, couverture panneaux isolants et puits de lumière | Accordée |
| DP02553216C0025 | TISSOT Xavier | 4 bis rue du Clousey 25660 Saône | 04/05/2016 | 04/06/2016 | Modification de hauteur d'une fenêtre | Accordée |
| DP02553216C0026 | FRANK Lukas | 2 rue des Thuyas 25660 Saône | 11/05/2016 | 11/06/2016 | Changement des fenêtres et volets. Démolition partielle pour intégration d'une nouvelle fenêtre. Agrandissement d'une fenêtre en rdc | Accordée |

PERMIS DE CONSTRUIRE (PC) DEPOT

| | | | | | | |
|-------------------|------------------|--|------------|------------|---|--|
| PC02553214C0012m1 | SCI DE LA ROCADE | Lieudit "Les Ecots" rue du Cheneau Blond 25660 Saône | 10/02/2016 | 09/07/2016 | Déplacement du stockage des bouteilles de gaz. Création d'une aire de pompage pour les pompiers qui impacte le stationnement et le positionnement de la piste ("rouleaux" de la station de lavage). Reprise de la signalétique. Suppression des accès piétons d | En cours d'instruction - Prolongation de délai |
| PC02553212C0021m3 | CARRÉ EST | Rue de la Gare 25660 SAONE | 03/03/2016 | 02/06/2016 | Les bâtiments A et B ont été cédés à un bailleur social. Un terrain de pétanque a été créé. Les parcelles 339, 340, 343 et 344 ont été cédées au Carré Est en limite le long des garages. | En cours d'instruction - Complétude |

PERMIS DE CONSTRUIRE (PC) DECISION

| | | | | | | |
|-------------------|----------------|---------------------------|------------|------------|--|----------|
| PC02553211C0008m1 | SCI LES 2 LACS | 10 rue du Lac 25660 Saône | 27/04/2016 | 27/07/2016 | Modification de la taille de l'ouverture latérale façade sud-ouest | Accordée |
|-------------------|----------------|---------------------------|------------|------------|--|----------|

| | |
|--|---------------------------------------|
| INFRACTION CONSTATEE AU TITRE DE L'URBANISME | 4 administrés + 1 exploitant agricole |
|--|---------------------------------------|

AUTORISATION DE TRAVAUX (AT) POUR LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANTS DU PUBLIC (ERP) DEPOT

| | | | | | | |
|-----------------|---------------|------------------------------------|------------|------------|-----------------------------|------------------------|
| AT02553216C0002 | SCI EPHELIDIA | 7 rue du Pied de Roche 25660 Saône | 23/03/2016 | 22/07/2016 | Cabinet de dermatologie | En cours d'instruction |
| AT02553216C0003 | CBM25 | 1 rue Louis Jahier 25660 Saône | 25/04/2016 | 24/08/2016 | Centre de Biologie Médicale | En cours d'instruction |

AUTORISATION DE TRAVAUX (AT) POUR LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANTS DU PUBLIC (ERP) DECISION

| | | | | | | |
|-----------------|------|----------------------------------|------------|------------|------------------|-----------------------------|
| AT02553216C0001 | SEDD | 1 Rue de la Glacière 25660 Saône | 27/01/2016 | 26/05/2016 | Cabinet dentaire | Accordée avec prescriptions |
|-----------------|------|----------------------------------|------------|------------|------------------|-----------------------------|

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIENER (DIA)

| N° de dossier | Vendeur | Acheteur | Date dépôt initial | Date limite d'instruction | Adresse du bien | Application DPU simple |
|---------------|---------------------------------------|-----------------------------|--------------------|---------------------------|---|------------------------|
| DIA2016-15 | CARRY Benjamin & RADEMACHER Angélique | TERREAUX Maxime | 22/04/2016 | 22/06/2016 | 3 rue de la Poste 25660 Saône | Non |
| DIA2016-16 | BAK Jean-Paul | LOMBARDOT Patricia | 22/04/2016 | 22/06/2016 | 17 rue Jean-Philippe Rameau 25660 Saône | Non |
| DIA2016-17 | BONTEMPS Véronique | PELANI Alain & HENRY Céline | 20/05/2016 | 20/06/2016 | 6 rue du Château 25660 Saône | Non |

Concernant les infractions au titre de l'urbanisme, Mme C. RIOUX demande quelles sanctions sont appliquées aux contrevenants.

M. C. MENETRIER dit ne pas pouvoir répondre.

M. A. VIENNET explique que la commission a sollicité les administrés pour qu'ils se mettent en règle. Dans la plupart des cas les infractions sont dues à une méconnaissance des règles d'urbanisme.

2. Programme voiries, travaux 2016, demande de subventions (Décision)

M. le maire expose au Conseil Municipal que la commune de Saône s'est engagée dans un programme de voirie sur l'année 2016 validé lors du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2016 et inscrit au budget primitif sur l'exercice 2016.

| VOIRIE (et SECURITE) | Estimation T.T.C | Indication |
|--|-------------------------|--|
| Opérations d'investissement | | |
| Marché à bons de commande : Travaux de voiries | 24 000,00 € | Aménagement, renforcement et entretien |
| Rue de l'Etoile et rue de la Glacière : Ralentisseurs | 48 000,00 € | Aménagement de sécurité |
| Rue de l'Industrie : chaussée et aménagement | 145 000,00 € | Renforcement de la chaussée et aménagement de sécurité |
| Rue de la Glacière : Aménagement des abords du bâtiment SedD | 55 000,00 € | Aménagement |
| Rue du Cheneau Blond : réalisation d'un cheminement sécurisé | 25 000,00 € | Aménagement de sécurité |
| Rue du Cheneau Blond : évacuation d'eaux pluviales | 10 000,00 € | Aménagement de sécurité |

Il est rappelé que la notion d'opération inclus les études préalables, les prestations intellectuelles et annexes, les divers/aléas et les travaux nécessaires à la bonne exécution de l'opération.

Le financement serait assuré de la manière suivante :

- Aides des partenaires financiers (L'Etat au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – DETR -, le Conseil Départemental du Doubs, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et toutes autres organismes ;
- Fonds propres de la commune de Saône ;
- Fonds de compensation TVA.

Il est proposé au Conseil municipal :

- Approuver le programme de voirie préalablement présenté pour une estimation globale de 307 000,00 € TTC sur le poste Opérations d'investissement (incluant les études préalables, les prestations intellectuelles et annexes, les divers/aléas et les travaux) ;
- Adopter le plan prévisionnel de financement ;
- De solliciter les partenaires financiers (L'Etat au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – DETR -, le Conseil Départemental du Doubs, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et toutes autres organismes) ainsi que l'autorisation de commencer la prestation avant les décisions définitives d'attribution des aides financières ;
- D'engager toutes les démarches nécessaires au bon déroulement du programme concerné ;
- De s'engager à débiter les travaux avant le 31 Décembre 2016 ;
- D'autoriser M. le maire à lancer les procédures de dévolution des marchés publics pour les études, les prestations diverses et les travaux suivant le Code des Marchés Publics ;
- De s'engager à informer les partenaires financeurs de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet, ...) ;
- D'autoriser M. le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ces opérations.

Les crédits nécessaires à ce programme ont été inscrits sur le budget primitif sur l'exercice 2016.

Adopté à l'unanimité.

COMMISSION COMMUNICATION – JEUNESSE ET SPORTS

3. Panneaux d'affichage lumineux (information)

M. le Maire informe de la commande de deux panneaux pour 22 008 € TTC auprès de la société LUMIPLAN VILLE. Le positionnement à l'entrée du village reste à définir et fera l'objet de discussion avec les élus. L'utilisation est envisagée pour la rentrée.

M. C. MARECHAL rappelle qu'il avait été envisagé l'acquisition de panneaux incluant des radars pédagogiques. Mais comme ces panneaux n'étaient pas suffisamment dimensionnés, la commission a préféré choisir des panneaux sans radar.

4. Organisation de la fête nationale du 14 juillet (information)

M. le Maire dit que tout est prêt pour la manifestation du 14 juillet.

L'association LACIM tiendra la buvette du bal. Deux vigiles seront embauchés pour la soirée.

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

5. Age pour participation aux repas des Anciens (décision)

Mme A. LE BRAS rappelle que par délibérations prises les années antérieures, il est de coutume d'augmenter d'un an tous les deux ans, l'âge requis pour participer au repas des anciens.

Par délibération du 17 octobre 2013, le Conseil municipal a fixé l'âge des bénéficiaires à 68 ans. Cet âge a été requis pour les repas qui ont eu lieu en 2014, 2015 et 2016.

La commission propose de fixer l'âge requis pour participer au repas des anciens saônois à 69 ans. Cet âge sera applicable à partir du repas de janvier 2017.

Adopté à l'unanimité.

6. Montant de la participation des conjoints au repas des anciens (décision)

Mme A. LE BRAS rappelle les modalités et les tarifs appliqués pour la participation aux repas des anciens.

En 2014 et 2015 la participation au prix du repas était de 16 € ; elle a été de 17 € en 2016.

Il est proposé une augmentation de 1 € et de fixer à 19 € le prix du repas par personne pour les conjoints et concubins non saônois.

Adopté à l'unanimité.

7. Nouveau membre au Conseil d'Administration du CCAS (information)

Mme Brigitte LAIGNIER a présenté sa démission au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Elle sera remplacée par M. Philippe RICHARD en tant que représentant de l'association ADMR.

M. A. VIENNET demande si les comptes-rendus pourraient être diffusés aux élus, afin d'avoir connaissance des difficultés de certains administrés.

Mme A. LE BRAS répond qu'elle se renseignera au préalable auprès de l'Union Nationale des CCAS afin de respecter la confidentialité des dossiers et l'anonymat des personnes aidées.

Mme A. LE BRAS en profite pour évoquer la réunion du 7 juin sur l'information préliminaire au voyage des séniors qui aura lieu du 5 au 12 septembre à la Palmyre dont l'organisation est bouclée.

COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES

8. Contrat d'apprentissage d'un BTS aux services administratifs (décision)

M. le Maire expose la sollicitation d'une candidate pour exercer son apprentissage à la mairie de Saône pour la préparation d'un BTS assistance de gestion PME-PMI à compter de septembre 2016.

Le Maire propose de conclure le contrat d'apprentissage courant du mois de juin afin de mettre en place dès maintenant une assistance administrative pendant les congés d'été.

Il est précisé que les tâches administratives depuis le début 2015 ne cessent d'augmenter du fait entre autres, des opérations de dématérialisation qui prennent beaucoup de temps, du fait d'une augmentation de plus de 30 factures mensuelles de l'accueil périscolaire, du fait également d'une augmentation du traitement des salaires qui sont passés de 40 à 56 tous les mois entre juin 2014 et juin 2016.

Le contrat d'apprentissage ne pourra compenser une embauche supplémentaire mais peut faciliter l'organisation.

M. le Maire se dit très attaché à la promotion des jeunes par l'apprentissage. Il souhaite l'acceptation du Conseil municipal par devoir vis-à-vis des jeunes et par l'obligation pour la commune d'être actif dans le domaine économique.

M. ROGNON dit que ce dossier a été discuté en commission finances, mais qu'il s'inquiète du coût de ces nouvelles embauches, 20 000 € pour un contrat d'apprentissage, 26 000 € par an pour l'embauche d'un gardien. Il demande si les agents ont du temps disponible pour la prise en charge d'une stagiaire et des précisions sur l'évolution du poste.

M. le Maire précise que si cette personne intègre le service administratif, c'est dans le but de lui apprendre le métier. Il est clair qu'aucune création de poste n'est programmée à ce stade. Mme Martine GIRAULT sera son Maître de stage. Le temps de travail réel de l'apprenti est estimé à 50% d'un temps plein.

M. A. VIENNET se dit également favorable à l'apprentissage. Pour autant, il dit attendre une réponse par rapport au changement des temps de travail de l'agent du service urbanisme qui avait été réparti 40% pour le service urbanisme et 60 % pour le service administratif au départ. Il voudrait avoir des précisions sur le plan de charges des deux agents sur 70 heures hebdomadaires alors que les dossiers lourds d'urbanisme sont traités par la CAGB.

Il trouve incohérent le fait d'augmenter les dépenses et le fait que M. le Maire martèle que la commune n'a pas les moyens.

M. le Maire confirme que la commune n'a pas la possibilité de faire de nouveaux emprunts mais il n'a jamais affirmé qu'il n'y avait pas de trésorerie. Cette trésorerie est conservée pour de futures dépenses.

M. le Maire assume l'embauche d'une personne au service urbanisme qui était nécessaire afin de seconder l'adjoint en charge de l'urbanisme. Quant aux 10 000 € de charges supplémentaires de salaire pour le futur apprenti, la commune en a les moyens. De plus, M. le Maire rappelle l'économie de 500 000 € réalisée sur les rachats de prêts.

M. MENETRIER dit que le deuxième poste ne fait pas que du travail administratif mais du travail sur le terrain.

M. VIENNET répond que cette charge de travail devrait revenir aux élus qui d'ailleurs réclament d'y aller.

Adopté à 17 voix pour, 4 abstentions (G. PARIS, D. PEYRARD, M. ROGNON, A. VIENNET).

9. Consolidation d'un poste de gardien du gymnase à 35 heures

M. le Maire rappelle que le contrat d'apprentissage de Virgil DUQUET se termine. Son embauche en tant que gardien du site du Marais est envisagée à condition qu'il obtienne son BTS.

M. T. ROUX présente les trois possibilités :

- Prestation déléguée à une entreprise extérieure de gardiennage (hors contrat d'entretien des locaux par une société de nettoyage) :
 - sur la base de 1027,81€ par semaine (prestation complète 24/24 7j/7j)
 - 52 semaines, coût annuel prévisionnel pour la commune : 53 446,12€
 - 36 semaines, coût annuel prévisionnel pour la commune : 37 001,16€
 - sur la base de 860,50€ par semaine (prestation sur 36h/semaine 24/24 5j7)
 - 52 semaines, coût annuel prévisionnel pour la commune : 44 746,00€
 - 36 semaines, coût annuel prévisionnel pour la commune : 30 978,00€
- Embauche d'un nouveau stagiaire
 - 780,00€ par mois la première année
 - 900,00€ par mois la seconde année
- Création d'un poste de gardien
 - Coût annuel charges comprises estimé à 26 400 €

Considérant cette présentation, le Conseil municipal donne son accord pour confirmer Virgil DUQUET sur le poste de gardien du gymnase.

Adopté à l'unanimité

Sur la suggestion de M. A. VIENNET, en cas d'échec à l'examen, il faut donner l'autorisation au maire de procéder au lancement d'un recrutement pour la rentrée.

Adopté à l'unanimité

10. Modification convention de location de l'Espace du Marais: augmentation de la caution ordures ménagères (décision)

M. le Maire explique qu'actuellement la caution « déchets » demandée lors de la location de l'Espace du Marais est de 80 €. Cette somme n'est pas assez dissuasive quand on constate l'état des poubelles après certaines locations.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- De modifier la convention de location de l'Espace du Marais à compter de ce jour afin de fixer à 500 € la caution « gestion des déchets ».

Adopté à l'unanimité

11. Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) - Avis de la Commune sur le projet d'extension du périmètre communautaire défini par arrêté préfectoral du 14/04/16 (décision)

M. le Maire rappelle les principaux points du dossier remis aux élus et concernant le projet d'extension du périmètre de la CAGB.

Faisant suite à l'arrêt du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), le Préfet du Département du Doubs a arrêté et transmis le projet de modification de périmètre de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon le 14/04/2016. Ce projet propose une extension du périmètre communautaire pour le porter à 72 communes.

Les conseils municipaux des communes et organes délibérants des EPCI concernés sont sollicités pour formuler un avis sur ce projet dans un délai de 75 jours à compter de la date de notification de l'arrêté préfectoral.

Le Conseil communautaire de la CAGB a émis un avis favorable sur le SDCI, concernant l'extension du périmètre de la CAGB, tout en alertant sur le point de vigilance relatif à l'évolution du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Actuellement, le projet de création d'une communauté urbaine est à l'étude. M. le Maire souhaite que les élus, quelle que soit leur tendance politique, soient vigilants et solidaires faces aux conséquences directes que cela impliquera au sein des communes.

Après avoir pris connaissance :

- du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) arrêté par le Préfet du Doubs le 29/03/2016,
- de l'arrêté préfectoral du 14/04/2016 portant extension du périmètre de la CAGB,
- de l'avis favorable du Conseil communautaire de la CAGB,

Il est proposé, au Conseil municipal

- de formuler un avis favorable sur le SDCI concernant l'extension du périmètre de la CAGB,
- d'alerter Monsieur le Préfet du Département du Doubs sur le point de vigilance relatif à l'évolution du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT),
- autoriser M. le Maire à transmettre l'avis de la commune au Préfet du Département du Doubs.

Adopté par 14 voix pour, 2 abstentions (V. COURCIER, C. RIOUX), 5 voix contre (L. CALVAT (+ procuration de C.PRAOM), C. MARECHAL, E. OPPER, T. ROUX).

12. Syndicat Intercommunal des Alaines : avis sur le départ de la commune de Montfaucon

M. C. VANCAUWENBERGE présente le dossier concernant la demande de la commune de Montfaucon pour son retrait du Syndicat Intercommunal des Alaines et son rattachement au Sytteau.

Le Syndicat des Alaines a donné un avis favorable à ce départ par délibération le 24 mai 2016.

Des accords de subventions sont conditionnés au retrait de la commune de Montfaucon. En termes de recettes, il n'y aura pas d'impact avant 2017.

Rappel de la procédure de retrait prévue aux articles L.5211-19 et L.5211-25-1

Une commune peut se retirer de l'établissement public de coopération intercommunale dans les conditions prévues à l'article L.5211-25.1, avec le consentement de l'organe délibérant de l'établissement. Le retrait est subordonné à l'accord des conseils municipaux exprimé dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement;

Le Conseil municipal de chaque commune-membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant au maire pour se prononcer sur le retrait envisagé. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée défavorable. Le cas échéant, le retrait sera entériné par arrêté préfectoral.

Ayant pris connaissance de la délibération du 10 mai 2016 du Conseil municipal de Montfaucon, demandant son retrait du Syndicat Intercommunal des Alaines, et de la délibération du 24 mai 2016 du Syndicat des Alaines, donnant un avis favorable à ce retrait,

Considérant que ce retrait constitue une première étape au sein de la redéfinition des dispositifs d'assainissement au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Cette première étape étant le départ de la commune de Montfaucon vers l'usine de traitement de Port-Douvot via le collecteur du Sytteau avec l'opportunité de réaliser une partie des travaux de ce raccordement dès 2016.

Considérant que les modalités financières et juridiques de ce retrait sont sans objet,

Il est proposé au Conseil municipal :

- De donner un avis favorable au retrait de la commune de Montfaucon,

Adopté à l'unanimité

COMMISSION PATRIMOINE – COMMERCE - ENVIRONNEMENT

13. Syndicat du Marais de Saône : convention de mise à disposition et de gestion des barrières de fermeture des chemins du marais (décision)

M. le Maire présente la convention de mise à disposition et de gestion des barrières de fermeture des chemins du Marais dont la copie a été remise aux élus.

Suite à la sollicitation du Syndicat mixte du marais de Saône afin de préserver le marais de Saône (ressource en eau et biodiversité) et d'assurer la tranquillité publique des sentiers de découverte, les communes de Saône et de Morre ont pris un arrêté de réglementation de circulation (conformément aux pouvoirs de police du Maire définis à l'article L.2213-4 du Code général des collectivités territoriales) pour interdire la circulation des véhicules à moteurs sur les chemins du marais. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux propriétaires riverains et à leurs ayants droits, aux véhicules utilisés à des fins professionnelles d'exploitation, de gestion ou d'entretien des espaces naturels ou aux véhicules à moteur utilisés pour assurer une mission de service public. Des panneaux (type B7b) installés à chaque entrée de chemins concernés rappellent cette réglementation.

En complément des aménagements des sentiers de découverte, le Syndicat a posé des barrières en bois aux extrémités de chaque chemin ayant fait l'objet d'une réglementation de circulation. L'objectif est de pallier à la problématique d'installation non réglementaire ainsi qu'à l'impact de la circulation sur les chemins (détérioration et création de nids de poule, gêne de la quiétude des randonneurs, dépôt d'ordures,...).

Il s'agit dans le cadre de cette convention de définir les modalités de gestion des barrières.

Après délibérations et face aux réticences des élus, il est proposé :

- de donner un avis favorable à la convention aux conditions suivantes :

article 4 Modalités de gestion des barrières :

Toutes réparations ou remplacements en cas de dégradation ou détérioration seront à la charge du Syndicat du Marais de Saône et non pas à la charge de la commune,

Les ouvertures et fermetures à la demande éventuelle de propriétaires, ne seront pas gérées par la commune mais par le Syndicat.

- D'autoriser M. le Maire à signer la convention après renégociation.

Adopté à 20 voix pour, 1 abstention (T. ROUX).

14. Vidéo-protection (information)

Les installations pour la vidéo-protection sont en place. Les tests et essais seront réalisés fin de semaine.

15. Plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de La Vèze (information)

Ce dossier est suivi par M. D. FABREQUES.

M. le Maire explique que la DGAC (Direction Général de l'Action Civile) impose le déboisement sur une surface d'environ 4 hectares.

M. C. MENETRIER précise que l'évacuation du bois sera difficile, voire impossible car il n'y a pas de chemin d'accès. Les années antérieures, des solutions ont été mises en place pour pallier aux mêmes types de problèmes.

Face à la méfiance de certains élus qui craignent une augmentation du trafic aérien, M. A. VIENNET explique qu'il est nécessaire de débarder régulièrement la forêt aux abords de la piste. Il ne faut pas oublier l'accident survenu en 2006.

M. le Maire rappelle que Mme S. GAUTHEROT avait été désignée déléguée pour siéger au sein du Syndicat Mixte de l'aérodrome de Besançon - La Vèze mais qu'à cause de la loi NOTRe la commune n'est plus représentée par un élu saônois. Outre le Président, la commune de Saône est représentée par les élus du secteur : M. CAYUELA, Maire de Morre et M. LINDECKER, Maire du Gratteris.

M. le Maire, prend acte des remarques des élus et donnera un avis favorable au déboisement.

16. Questions et informations diverses

Intervention de M. VIENNET

« J'aimerais réagir au tableau de M. PRAOM que vous avez jugé bon d'intégrer dans le compte-rendu du dernier Conseil municipal. Cette intervention était sans rapport avec l'approbation de la séance.

M. PRAOM a donné l'évolution des taux votés pendant les deux mandats précédents auxquels lui-même, si je me souviens bien, a participé en tant que conseiller. M. PRAOM a même été adjoint pendant quelques semaines.

Concernant le mandat actuel, M. PRAOM arrive à nous prédire comme cela est relaté dans le compte-rendu, que le taux sous votre mandature augmentera de 2,5 % pour les 6 ans !

Serait-il à présent devenu devin ?

Ou alors voulait-il démontrer dans son succinct tableau que pendant mon mandat et celui de mon prédécesseur durant lequel j'étais Conseiller municipal, la hausse était particulièrement spectaculaire !

Je souhaite répondre ce soir en précisant que face à cette évolution des taux le montant des investissements a été conséquent et je vous en épargnerai la liste.

Chacun d'entre nous saura en faire l'inventaire, car en 13 ans nous avons quand même réalisé de nombreux équipements nécessaires pour tous et acquis des parcelles foncières pour l'avenir.

J'en suis très fier et en assume pleinement la responsabilité avec mon prédécesseur Bernard GUYON et les élus qui nous entouraient, sauf visiblement M. PRAOM.

Je veux rappeler ce soir à M. PRAOM que le projet de regroupement des classes élémentaires date de plus de 30 ans. Les réflexions sur le meilleur emplacement et la réelle volonté de voir aboutir ce projet ont été engagés seulement en 2001. Nous avons tranché en 2008 après avoir étudié toutes les possibilités et retenu la meilleure pour nos enfants.

Le plateau sportif avec la création du gymnase, des salles annexes, du terrain de football synthétique, de son réseau de chaleur et du logement de gardien a été retenu par l'équipe municipale, à la place d'une réhabilitation du gymnase existant pour répondre au mieux et au besoin croissant des associations et clubs sportifs mais également au collège.

Je tiens à rappeler que pour ces deux gros dossiers rien n'était très simple. Pour mémoire, à cette époque la Grèce était au bord de la faillite, les banques gelaient leurs prêts, notre économie était fragile et les collectivités en particulier se devaient d'investir pour maintenir et sauvegarder des emplois.

Enfin la décision et l'opportunité de création d'une nouvelle salle polyvalente a été prise pour éviter une mise aux normes coûteuse de la salle Guinemand, permettre de restructurer le centre-bourg en continuité des travaux déjà réalisés à l'Outo, la crèche, la mairie et leurs voies d'accès.

En effet, la hausse des impôts locaux annoncée et tenue a été importante mais nécessaire, elle correspond à des projets réfléchis, travaillés, structurants pour notre commune et des engagements de campagne tenus, commencés et aboutis sur ces deux mandats.

Comme le déplore notre collègue Sylvie GAUTHEROT effectivement les impôts sont toujours trop élevés. Si c'est ce que M. PRAOM voulait démontrer dans son intervention, alors oui, je suis pour une fois en accord avec lui et je ne doute pas que nous tous partageons cette position.

Mais il aurait été plus utile pour les débats que M. PRAOM nous donne des solutions pour équiper la commune et répondre aux besoins toujours grandissants sans ressources supplémentaires.

Au nom du groupe opposition, je vous remercie de votre attention. »

Dates à retenir

| | | |
|------------------------------------|-----------------------|------------------|
| Report du Conseil municipal | le mercredi 6 juillet | à 20 h |
| Invitation de M. ALAUZET | le lundi 20 juin | à partir de 12 h |
| Rencontre élus et agents communaux | le mercredi 22 juin | 18 h 30 |

Accueil du public

Mme DURAND fait remarquer qu'aucune permanence téléphonique n'est assurée le mardi après-midi même en cas d'urgence. M. le Maire fera le point.

Information Ressources Humaines :

Mlle MATHEY termine son contrat fin juin. M. le Maire se dit satisfait de sa présence au service administratif de la mairie.

La séance est levée à 22 h

Le Maire,

Yoran DELARUE

Le Rapporteur,

Valérie DURAND